

préfet que, la cause du conflit ayant cessé d'exister par la communication de la dépêche de M. Jules Simon qui règle définitivement les bases de l'élection, la Commission municipale de Roubaix tout entière avait exprimé le vif désir que l'arrêté de révocation fût retiré.

Nous avons, en outre, exposé toutes les raisons de conciliation, de désir de la tranquillité, et l'intérêt que la cause républicaine trouverait pour les élections dans le maintien du magistrat qui est à la tête des affaires de la ville de Roubaix depuis de longues années.

Aux instances faites par les soussignés, M. le préfet a répondu que les termes dans lesquels M. le maire a, verbalement et par écrit, protesté contre la teneur du décret du 31 janvier, et contre les ordres de l'autorité préfectorale, ne permettant pas à M. le préfet de revenir sur sa détermination sans compromettre le principe d'autorité et créer un exemple dangereux pour l'administration.

Malgré nos instances répétées, malgré notre observation que la majorité de la commission municipale de Roubaix pouvait donner sa démission dans le cas où M. le maire ne serait pas maintenu dans ses fonctions, M. le préfet a persisté dans sa détermination.

Les explications données par ce magistrat nous ont paru concluantes, et M. J. Derégnaucourt a pensé, en présence de ces raisons et de la déclaration formelle de M. le préfet, de ne pouvoir revenir sur sa décision qu'il devait dans l'intérêt de la ville accepter la mission que lui avait été proposée.

Tel est le résumé exact de l'entretien des soussignés avec M. le préfet.

Roubaix, le 7 février 1871.

Ont signé :

MM. F. Bousset, Martel-Delespierre, J. Derégnaucourt, Ch. Junker, L. Barbotin.

J'ai donné ma démission le 5 avril suivant, collectivement avec MM. les adjoints et les membres de la commission municipale. Par lettres des 13, 18 et 19 avril, j'ai rappelé ma démission et demandé mon remplacement dont j'ai reçu notification le 19. Et M. le préfet, dans cette lettre de notification, s'exprime ainsi : « Je profite de cette occasion, pour vous remercier des services que vous avez bien voulu rendre à l'administration dans des temps difficiles. Je suis heureux de me rencontrer avec les sentiments exprimés à ce sujet par la lettre ci-jointe de M. le ministre du commerce. »

Le préfet du Nord, SÉGUIER.

Le ministre du commerce était alors M. Lambrecht.

Le 20 avril suivant, j'ai été élu conseiller municipal dans cinq sections sur six : le 3 mai, j'ai opté pour la quatrième section.

Le 25 juillet, je recevais une lettre de M. le préfet, me proposant la mairie de Roubaix, j'ai accepté le 27.

Je viens d'être élu conseiller général du département du Nord.

Je vous prie de publier cette lettre ; vos lecteurs apprécieront si je suis, comme vous le dites, ennemi du gouvernement de la République et de son Président.

Recevez mes salutations empressées.

J. DERÉGNAUCOURT.

Voici la réponse du Propagateur :

Nous n'avons pas dit que M. Derégnaucourt est ennemi du gouvernement de la République et de son Président.

Nous avons dit, et nous maintenons, — comme le prouve le procès-verbal lui-même qu'on vient de lire :

1° Que M. Derégnaucourt a pris parti pour Gambetta, le rebelle de Bordeaux, contre le gouvernement de Paris.

2° Que M. Paul Bert, le préfet du Nord (révoqué deux jours après) ne représentait pas le principe d'autorité, mais au contraire l'illégalité et l'arbitraire ;

3° Que ledit M. Bert n'avait d'autre but que de favoriser l'élection de M. Derégnaucourt, candidat au Progrès du Nord, et de combattre celle de M. Descat, candidat du Comité national ;

4° Que M. Descat, lui, n'avait pas hésité un seul moment à se prononcer pour le gouvernement de Paris.

5° Que, par écrit, comme verbalement, M. Descat n'a cessé d'observer les convenances. En est-il de même de M. Bert, ami de M. Gambetta, le rebelle de Bor-

deaux ? Nos lecteurs apprécieront, comme dit M. Derégnaucourt.

Voici les textes :

Roubaix, 4 février 1871.

Monsieur le préfet, J'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu du décret de Paris, du 29 janvier dont je suivrai toutes les dispositions dans l'élection du 8 février, j'ai désigné pour chacun des bureaux, les membres de la Commission municipale, en suivant l'ordre de leur inscription au tableau.

Je vous prie d'agréer, etc.

C. DESCAT.

Le préfet du Nord à Monsieur Descat, Roubaix.

Lille, le 7 février 1871.

Par arrêté en date du 6 février, dont je vous envoie le texte, je vous ai révoqué de vos fonctions de maire de Roubaix, et j'ai nommé à votre place M. Jules Derégnaucourt, auquel vous devrez remettre vos pouvoirs.

BERT.

L'Echo du Nord convient avec nous que la question d'affaires (nous avions dit la question sociale, ce qui n'est pas la même chose) entre pour une large part dans nos préoccupations et voilà pourquoi son comité, comité de l'Echo et du Progrès, avait tourné ses vues vers des industriels tels que MM. Seydoux, Catel-Béghin, Chapellier, Derégnaucourt Soins, etc., et, dit-il, les deux candidats qu'il a choisis sont deux manufacturiers.

Autant de mots, autant d'erreurs. Le Comité n'a pas choisi les deux candidats qu'il affiche en tête de ses journaux. Il a cherché des candidats un peu partout et ce n'est qu'après avoir essayé des refus successifs qu'il s'est rejeté sur MM. Derégnaucourt et Soins.

C'est le Progrès qui a naïvement avoué ses déconvenues. Et encore, ces candidats dont se parent l'Echo et le Progrès, il les a choisis en quelque sorte par la violence.

L'honorable M. Derégnaucourt avait d'abord refusé par une lettre très digne, très sensée, dans laquelle il expliquait très clairement qu'il lui était impossible d'être à la fois maire de Roubaix et député du Nord ; que nécessairement l'un des deux mandats souffrirait s'ils ne souffraient tous les deux, etc., nous publierons cette lettre qui a son intérêt.

Que s'est-il passé qui a pu faire changer les résolutions et les idées de M. Derégnaucourt ? nous l'ignorons. A-t-il, lui aussi, parcouru son chemin de Damas ?

Toujours est-il que ce qui lui paraissait impossible, il y a quinze jours, lui semble aujourd'hui d'une facilité extrême. C'est affaire à lui et à sa conscience.

Ainsi donc, l'Echo ou plutôt son comité n'a pas choisi mais bien subtils candidats qu'il a implorés jusqu'à l'importunité, faute d'autres !

L'Echo prétend que son comité s'est surtout préoccupé de la question d'affaires et que c'est pour cela, qu'il a choisi des industriels.

A qui donc l'Echo espère-t-il faire croire ces balivernes ?

Est-ce que, par hasard, il n'aurait pas entendu parler d'un M. Testelin, qui aurait agi auprès d'un M. de Rémusat, lequel aurait répondu une lettre assez connue à propos de laquelle, du reste, il se prépare à la Chambre une interpellation ?

Est-ce que tout cela est de l'hébreu pour l'Echo ?

Est-ce que M. Testelin ne fait pas partie du Comité en question ?

Est-ce qu'il ne parlait pas au nom du Comité en question ?

Est-ce que le rédacteur de l'Echo ne fait pas partie du comité en question ?

Est-ce que par hasard M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, littérateur, homme du monde, érudit et politique est un industriel et un homme de commerce ?

Dès lors, que ven-z-vous travestir la question et les mots et parler de questions d'affaires, lorsqu'il s'agit de ques-

tion sociale pour justifier du mieux que vous pourrez le choix modeste auquel vous êtes réduits ?

Après cela, l'Echo ajoute :

« Ce qui est fort étrange et beaucoup moins logique, c'est que le comité royaliste cléricale, qui reconnaît également cette nécessité, dément sa propre doctrine en présentant aux suffrages des électeurs deux personnalités, honorables sans aucun doute, mais tout à fait étrangères, à la matière : M. Dupont, avocat à Douai, et M. Bergeot, rentier à Esquelbecq.

Passons sur l'appellation de royaliste-cléricale donnée à notre comité. Si cela veut dire que nous préférons la monarchie à la République et la religion à l'athéisme nous sommes d'accord, et c'est

à bon droit pour se connaître en hommes.

Entré dans une des plus honorables familles du département et devenu membre du Conseil d'arrondissement de Dunkerque, il a été jugé capable de démêler les affaires de cet arrondissement, et ses collègues lui ont confié, huit années de suite, la rédaction des procès-verbaux de leurs séances.

Envoyé pour la seconde fois au Conseil général du Nord, en 1871, il a été chargé de faire de nombreux rapports. Celui du service hydraulique lui a été notamment confié. Cette matière offre assez de difficultés pour que, les années précédentes, elle fût le lot de M. Kuhlman, dont l'expérience et l'habileté sont certes connues.

Dans la session dernière, un projet considérable a été soumis au Conseil général par M. de Marsilly. L'affaire des canaux du Nord a été rapportée par M. Bergerot.

Si nous entrons dans tous ces détails, c'est que nous tenons à justifier le choix du Comité national, qui ne s'est pas contenté de rechercher les hommes qui lui offraient des garanties, au point de vue moral et politique, mais qui a voulu encore augmenter le nombre des députés du Nord qui sont à la hauteur de l'étude et de la discussion des affaires les plus difficiles et les plus épineuses. Et MM. Bergerot et Dupont sont dans ce cas.

Du reste, ce que nous apprenons des divers points du département, sur la satisfaction avec laquelle sont accueillies ces candidatures, nous prouve que le Comité national a été parfaitement inspiré.

(Vraie France)

Académie française.

tion. Il a été nommé maire de sa commune par l'Empire. Il a été élu membre du Conseil d'arrondissement, puis on l'a choisi — et nous pouvons dire choisi — pour représenter son canton au Conseil général.

Dans le Conseil général, il est connu et apprécié justement comme un des travailleurs intelligents d'une Assemblée qui en compte un grand nombre des plus éminents. Dans la dernière session, M. Bergerot a été chargé, au nom du 4^e bureau, de questions d'une haute importance et sans parler de ses rapports sur l'Ecole des mines, sur la culture du tabac, il nous semble qu'on peut lui faire honneur d'avoir rédigé sur la question la plus importante pour nos contrées industrielles, la question des canaux, un rapport qui a donné lieu à l'une des plus brillantes et des plus substantielles discussions qui aient eu lieu dans cette Assemblée.

Que l'Echo trouve que ces titres ne sont pas suffisants, cela se conçoit. Ceux de ses candidats, au point de vue dont il s'agit, doivent le rendre difficile.

La circulaire de M. Alfred Dupont dit une chose vraie : que la profession de l'auteur l'a mis depuis vingt ans en demeure d'étudier, de connaître dans leurs replis secrets, le commerce, les affaires, les intérêts de l'industrie et de l'agriculture. C'est là une vérité telle qu'il n'est pas besoin d'y insister. M. A. Dupont a, dans notre pays, une réputation telle, à ce point de vue, qu'on ne saurait la discuter sans s'exposer au ridicule.

Enfin, il nous semble, comme dernier argument, que l'Echo ne devrait pas se montrer si dédaigneux pour les avocats !

Dire qu'ils n'entendent rien aux affaires, c'est bientôt fait. Mais il paraît qu'il y a avocats et avocats, comme il y a fagots et fagots.

Ainsi les capables, les travailleurs, les hommes sérieux, ceux qui veulent la paix, la prospérité et l'ordre dans le pays, ce sont les Gambetta, les Spuller, les Laurier, les Arago, les Crémieux, les Jules Favre pour ne parler que de ceux de Paris.

Voilà les avocats selon le cœur de l'Echo ! Voilà les hommes qu'il a encensés, idolâtrés et qui font vraiment honneur à la France. Voilà les hommes d'affaires qu'il lui faut ! On a vu comment ils ont géré celles de leur pays !

(Mémorial de Lille) A. SPARBIÉ

Les feuilles radicales n'ont pas manqué de chercher à dénigrer la valeur

à bon droit pour se connaître en hommes.

Entré dans une des plus honorables familles du département et devenu membre du Conseil d'arrondissement de Dunkerque, il a été jugé capable de démêler les affaires de cet arrondissement, et ses collègues lui ont confié, huit années de suite, la rédaction des procès-verbaux de leurs séances.

Envoyé pour la seconde fois au Conseil général du Nord, en 1871, il a été chargé de faire de nombreux rapports. Celui du service hydraulique lui a été notamment confié. Cette matière offre assez de difficultés pour que, les années précédentes, elle fût le lot de M. Kuhlman, dont l'expérience et l'habileté sont certes connues.

Dans la session dernière, un projet considérable a été soumis au Conseil général par M. de Marsilly. L'affaire des canaux du Nord a été rapportée par M. Bergerot.

Si nous entrons dans tous ces détails, c'est que nous tenons à justifier le choix du Comité national, qui ne s'est pas contenté de rechercher les hommes qui lui offraient des garanties, au point de vue moral et politique, mais qui a voulu encore augmenter le nombre des députés du Nord qui sont à la hauteur de l'étude et de la discussion des affaires les plus difficiles et les plus épineuses. Et MM. Bergerot et Dupont sont dans ce cas.

Du reste, ce que nous apprenons des divers points du département, sur la satisfaction avec laquelle sont accueillies ces candidatures, nous prouve que le Comité national a été parfaitement inspiré.

(Vraie France)

Académie française.